

Selon le CNED: le génocide des Hutu par les Tutsi...

CPCR, 16 décembre 2013

Dans un document destiné aux professeurs de Français émanant du Ministère de l'Éducation nationale et propriété du CNED (Français 3ème. Livret de corrigés, page 25 du 30 juin 2013) avec comme directeur de la publication Serge Bergamelli, il est clairement énoncé, dans la séquence 3, sous le titre « Le souvenir peut permettre de déterminer les responsabilités et de rendre justice »: « *A ce titre, le génocide des Hutu par les Tutsi au Rwanda illustre bien ceci [...] Le fait de raviver le souvenir en rappelant la violence des exécutions à la machette, le régime de terreur, tout cela concourt à faire en sorte qu'une prise de conscience collective de l'horreur historique se développe* ». Tout à fait d'accord, à condition que la vérité historique proposée soit la vraie. Qu'un document officiel, utilisé dans nombre d'écoles françaises à l'étranger, et en particulier au Rwanda, puisse tronquer à ce point la vérité est tout à fait scandaleux. Bien sûr, les auteurs vont parler de « coquille », mais tout de même! Vingt ans après le génocide des Tutsi, il faut encore se battre pour rappeler que c'est bien la communauté tutsi en priorité qui était visée?

Voici quelques années, dans un roman pour la jeunesse dont j'ai oublié et le titre et l'auteur, ce dernier faisait parler une jeune Hutu réfugiée en France qui racontait le génocide des siens. Un simple courrier à l'auteur et à la maison d'édition avait suffi pour que le livre soit presque immédiatement mis au pilon. Mais dans le cas qui nous concerne, il ne s'agit pas d'un roman mais bien d'un document officiel utilisé par des enseignants. Monsieur le ministre de l'Éducation nationale sera saisi dans les prochaines heures afin que la vérité soit rétablie. Il y va de l'honneur des victimes pour lesquelles nous réclamons justice depuis près de vingt ans. Une telle contre-vérité est tout à fait insupportable et nous ne pouvons accepter qu'elle soit mise sur le compte d'une simple « boulette ». Un « expert pédagogique », monsieur François Didier, IPR de Lettres, a donné son aval et le document a été relu par une personne qu'on peut considérer comme spécialiste. On aurait pu s'attendre à un travail sérieux. C'est ainsi qu'on réécrit l'histoire et qu'on nourrit la thèse des négationnistes ou des tenants du double génocide si nombreux dans notre pays. Nous attendons une réaction rapide afin que la vérité soit rétablie.